

Communiqué de presse – 11 avril 2013

Trafiquants de fausses cigarettes sous les verrous : L'Unifab salue le démantèlement d'un réseau d'importation et de vente de cigarettes de contrefaçon en France

L'Unifab et son président, M. Christian Peugeot, félicitent la Gendarmerie pour le démantèlement d'un important réseau d'importation et de distribution de contrefaçon de cigarettes. **L'enquête, diligentée à partir d'une arrestation réalisée sur l'autoroute A1 en avril 2011, a permis la saisie, en vue de leur destruction, de 1,25 millions de fausses cigarettes.**

Cette enquête d'envergure, menée de façon exemplaire, sous la qualification de contrefaçon en bande organisée, montre comment ce réseau avait adopté la technique dite du « go fast » telle qu'utilisée dans le trafic de stupéfiants, pour assurer le transport des contrefaçons entre la Belgique et la France.

Les peines prononcées sont à la hauteur des gains réalisés par les 9 trafiquants, dont un au moins déjà condamné pour des faits similaires – **de 6 mois à 4 ans d'emprisonnement assortis d'une amende douanière de plus de 950 000 euros.** Elles valent avertissement et dissuasion pour les candidats éventuels à de telles pratiques.

Cette décision, fondée sur l'atteinte à un droit de marque, intervient dans un contexte pourtant peu favorable aux marques du secteur du tabac. En effet, un projet de révision d'une directive européenne vise à promouvoir un paquet générique ou standardisé, en lieu et place des emballages traditionnels, assortis de messages sanitaires et de photographies « chocs » recouvrant quasi intégralement l'emballage. Cette mesure signifierait la suppression de tous les éléments distinctifs et protégés d'une marque (logo, forme, couleur).

Ce type de proposition, du point de vue de la lutte anti-contrefaçon, porte une atteinte forte au droit des marques et a pour effet de faciliter la tâche des contrefacteurs et de rendre celle des enquêteurs plus délicate car il deviendra de plus en plus compliqué de distinguer un vrai et un faux paquet générique ...

Cette affaire démontre pourtant la réalité des pratiques illicites en matière de contrefaçon et l'importance de les combattre pour éviter la multiplication des réseaux organisés et promouvoir l'économie transparente.